
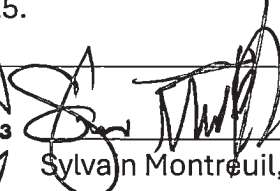



46438538
 2025-09-05
 14:19:03

BY-LAW NO. P-14-36-11P	ARRÊTÉ NO. P-14-36-11P
<p>A by-law amending the Shediac Municipal Development Plan (NO P-14-36)</p> <p>The Council of the Town of Shediac under the authority vested in it by the <i>Community Planning Act</i>, enacts as follows:</p> <p>The Town of Shediac Municipal Development Plan, being By-Law Number P-14-36, enacted on the 28th day of April 2014 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 33796005 on May 23, 2014, is hereby amended as follows:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. The map entitled "Land Use," attached as Schedule "A" of the Municipal Development Plan, is hereby amended as per the map dated September 24, 2024 attached as Schedule "A11" of this by-law by changing the designation of a portion of the property bearing PID 70404348 to Residential (R) and further described on the attached Schedule "A11". 	<p>Un arrêté modifiant le Plan municipal de Shediac (NO. P-14-36)</p> <p>En vertu des pouvoirs que lui confère la <i>Loi sur l'urbanisme</i>, le conseil municipal de Shediac, prend ce qui suit :</p> <p>Le Plan municipal de la Ville de Shediac, soit l'Arrêté P-14-36, édicté le 28 avril 2014 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le no. 33796005, le 23 mai 2014, est modifié comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La carte intitulée « L'utilisation du sol », retrouvée à l'Annexe « A » du Plan municipal, est modifiée tel que démontré sur la carte datée le 19 novembre 2024, rattachée et retrouvée à l'Annexe « A11 » du présent arrêté en modifiant la désignation d'une portion de la propriété ayant le NID 70404348 à Résidentiel (R) tel que décrit à l'Annexe « A11 » ci-joint.
<p>FIRST READING (by title) this 7th day of April 2025.</p> <p>SECOND READING (by title) this 7th day of April 2025.</p> <p>THIRD READING and ENACTMENT (by title and in its entirety) this 5th day of May 2025.</p>	<p>PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 7^e jour d'avril 2025.</p> <p>DEUXIÈME LECTURE (par son titre) le 7^e jour d'avril 2025.</p> <p>TROISIÈME LECTURE et ÉDICTION (par son titre et dans son intégralité) le 5^e jour de mai 2025.</p>
<p> APPROVED Roger Caisso, Mayor / Maire <small>Pursuant to the Community Planning Act / En application de la loi sur l'urbanisme</small></p>	<p> Sylvain Montreuil, Clerk / Greffier</p>




 For - Minister / pour le/la Ministre
 Local Government and Governance Reform
 Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
 August 23, 2025
 Date



PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMTÉ DE WESTMORLAND

AFFIDAVIT

Je soussigné SYLVAIN MONTREUIL, de la municipalité de Shediac, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, AFFIRME SOLENNELLEMENT:

- 1. QUE je suis le greffier municipal de la Ville de Shediac, une corporation dûment incorporée en vertu des lois de la Province du Nouveau-Brunswick et que ROGER CAISSIE en est le maire;
2. QUE le sceau corporatif apposé au document ci-joint, soit l'arrêté numéro N° P-14-36-11P, est le sceau corporatif de la Ville de Shediac et qu'il a été apposé par décision de ladite corporation;
3. QUE ledit arrêté numéro N° P-14-36-11P est une copie certifiée de l'originale.
4. QUE la signature "ROGER CAISSIE" souscrite audit document est la signature de ROGER CAISSIE qui est le maire de la Ville de Shediac, et la signature de "SYLVAIN MONTREUIL" souscrite audit document comme greffier municipal est ma propre signature;
5. QUE le maire et le greffier municipal sont lesdits dirigeants autorisés à signer ledit document au nom de la Ville de Shediac.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi à moi à Shediac, dans le comté de Westmorland et de la province du Nouveau-Brunswick ce 14° jour de juillet 2025.

Signature of Marcella Boudreau, Commissaire aux serments

Signature of Sylvain Montreuil, SYLVAIN MONTREUIL

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMTÉ DE WESTMORLAND

DÉCLARATION SOLENNELLE

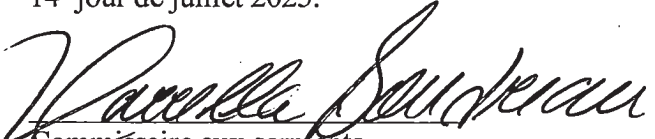
Je, soussigné, **SYLVAIN MONTREUIL**, de la municipalité de Shediac, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, étant greffier, **AFFIRME SOLENNELLEMENT**:

1. **QUE** je suis le greffier de la Ville de Shediac, une corporation municipale, et que je connais personnellement les faits déclarés ci-dessous.
2. **QUE** les dispositions des articles 59, 110 et 111 de la *Loi sur l'urbanisme* furent complétées à l'égard de l'arrêté P-14-36-11P intitulé « Un arrêté modifiant le Plan municipal de Shediac », adopté par le conseil municipal à la réunion ordinaire du conseil le 5 mai 2025.

Et je fais cette déclaration solennellement la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a la même valeur et les mêmes effets que si elle était sous serment et aux termes de la *Loi sur la preuve*.

Déclaration faite devant moi en la Ville de Shediac, du comté de Westmorland, province du Nouveau-Brunswick, le 14 juillet 2025.

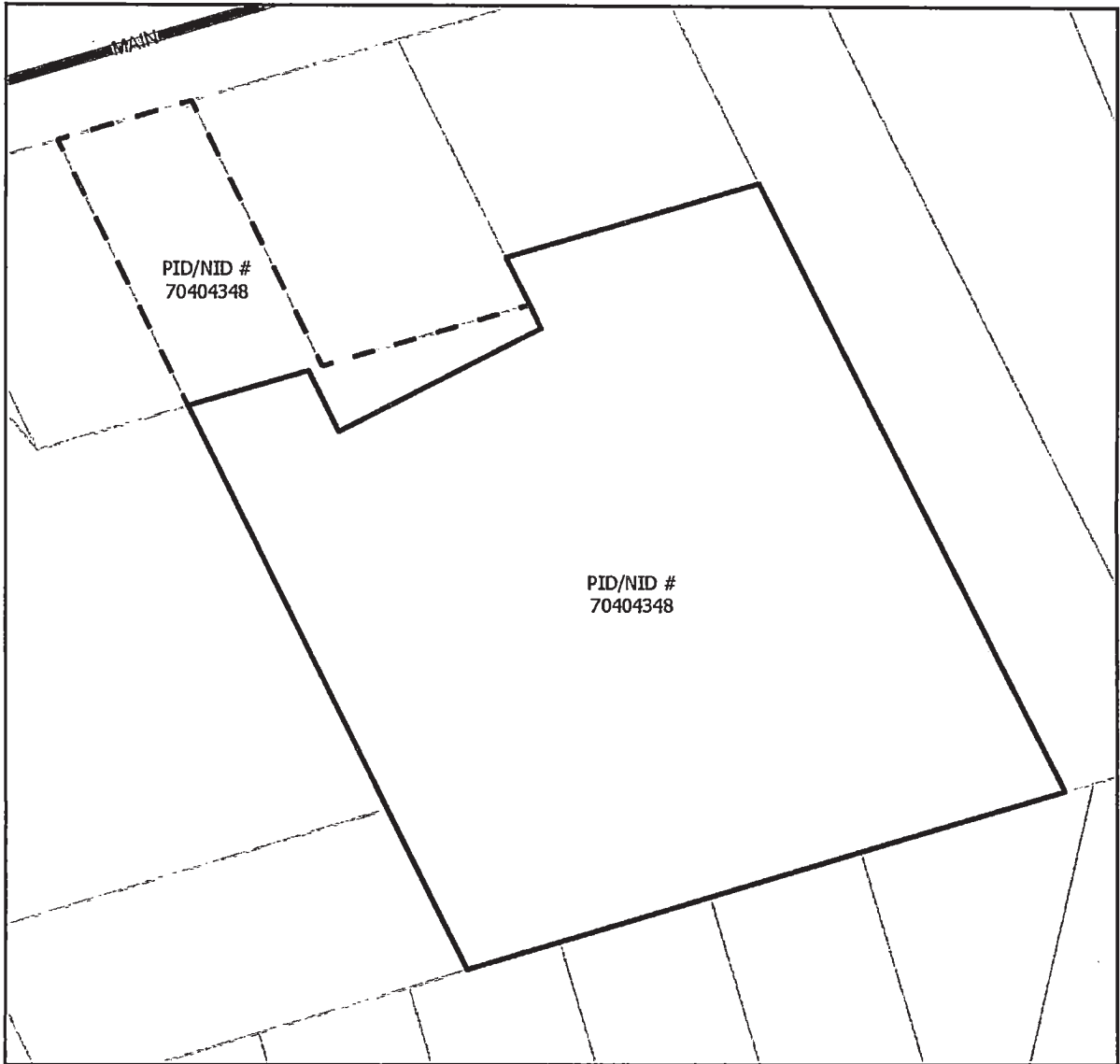
AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi à)
moi à Shediac, dans le comté de Westmorland et)
de la province du Nouveau-Brunswick ce)
14^e jour de juillet 2025.)


Commissaire aux serments)


SYLVAIN MONTREUIL)

MARCELLA BOUDREAU
COMMISSAIRE AUX SERMENTS
province du Nouveau-Brunswick
Ma commission se termine
Le 31 décembre 2027

Schedule/Annexe A11
Town of/Ville de Shediac
LAND USE / L'UTILISATION du SOL
Date: 9/24/2024



Legend

 Modifier la désignation à Résidentiel (R)

 Modify designation to Residential (R)

0 10 20 m

